

Montrouge, le 30 mai 2024

**AUGMENTATION DE CAPITAL 2024  
RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

Crédit Agricole S.A. annonce ce jour le lancement de son opération annuelle d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole dans le monde.

Crédit Agricole S.A. va proposer à plus de 180 000 salariés et anciens salariés retraités éligibles<sup>i</sup> du groupe Crédit Agricole, une souscription à des actions nouvelles de Crédit Agricole S.A. Dans le cadre de cette augmentation de capital réservée (ACR 2024), le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action du 29 mai au 25 juin 2024 inclus, assortie d'une décote de 20%.

La période de souscription ouvrira le 27 juin et prendra fin le 10 juillet 2024<sup>ii</sup>.

Les nouvelles actions seront émises le 29 août et seront éligibles au dividende versé au titre de l'exercice 2024.

Le nombre maximal d'actions à émettre est de 32 millions, soit un nominal de 96 millions d'euros.

L'augmentation de capital réservée 2024 s'inscrit dans la politique de participation des salariés à la performance financière du Groupe.

**CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.**

---

Alexandre Barat : + 33 1 57 72 12 19 - alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain : + 33 1 43 23 25 41 – olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)

---

<sup>i</sup> À l'opération ACR 2024

<sup>ii</sup> Toutes les dates indiquées dans ce communiqué restent soumises à la décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.